

POLITIQUE ACHAT DU GROUPE CNIM

La politique Achats du Groupe CNIM vise à construire avec les fournisseurs des relations de long terme, équilibrées et profitables aux deux parties, en vue de satisfaire nos clients, et de contribuer à l'atteinte des objectifs du Groupe en termes de rentabilité, de performance et d'innovation.

Dans tous les pays où le Groupe opère, notre ambition est d'exercer nos activités d'achats avec intégrité, dans le respect des valeurs de CNIM : l'Excellence, la Créativité, l'Engagement et la Confiance.

Mission des Achats :

La mission première des services Achats est de garantir à chaque Entreprise du Groupe la disponibilité des produits et services nécessaires, par la sélection et la qualification des fournisseurs les plus performants. Ceux-ci doivent satisfaire à nos exigences techniques, économiques et de délais de réalisation, mais aussi Qualité, Sécurité et Environnement, tout en respectant les réglementations spécifiques des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

Les Achats doivent connaître les informations et savoir-faire externes, comprendre les besoins internes et anticiper les évolutions des marchés, dans le but de proposer les solutions les plus compétitives, innovantes et durables.

Les organisations Achats du Groupe assurent un suivi rigoureux et régulier des fournisseurs avec lesquels elles travaillent, à travers des évaluations de leur performance y compris en termes de Responsabilité Sociale de l'Entreprise.

Engagement des services Achats :

Dans la gestion des Achats et des fournisseurs, en accord avec les équipes projets auxquelles elles sont intégrées, les organisations Achats du Groupe doivent garantir :

- La compétitivité économique des produits et services achetés ;
- Le respect des exigences techniques et qualité, ainsi que la conformité des produits et services achetés ;
- Le respect des délais ;
- La sécurité des biens et des personnes ;
- Le respect des obligations environnementales ;
- Le respect des réglementations applicables ;
- La prévention de la corruption, des conflits d'intérêts et la lutte contre la fraude ;
- Le respect du droit de la concurrence ;
- Le respect des droits de l'homme, en particulier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail concernant les droits humains, et le Modern Slavery Act.

Attentes du Groupe CNIM vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services :

Le Groupe CNIM attend de ses fournisseurs qu'ils proposent les produits et services les plus adaptés pour répondre aux besoins exprimés, qu'ils soient les acteurs d'une dynamique d'amélioration continue de la performance et de la compétitivité, et qu'ils soient force de proposition en termes d'innovation. En contrepartie, le Groupe s'engage à leurs côtés pour les aider à atteindre ces objectifs.

Le Groupe s'assure que ses fournisseurs et sous-traitants mettent en œuvre des pratiques compatibles avec ses engagements éthiques, environnementaux et sociaux, et qu'eux-mêmes s'en assurent auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants.

Organisation des services Achats :

Chaque secteur et société du Groupe est doté de son propre service Achats, responsable des achats opérationnels pour son activité, qui décline la politique Achat du Groupe en tenant compte des spécificités liées à ses marchés.

La direction des Achats Corporate du Groupe est en charge des achats hors production et des prestations transverses à l'ensemble des activités, des systèmes d'information pour le métier achat, des formations métier, et de la diffusion des bonnes pratiques auprès de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Le déploiement de la présente Politique Achats s'effectue dans le respect de la Charte Ethique Groupe, et conformément au Code de Déontologie des achats du Groupe.